

MARCHE 2019033

REHABILITATION DE LA PISCINE PRE-LEROY A NIORT – LOT 19 VIDEO SURVEILLANCE ANTI-NOYADE –

Avenant n° 3

ENTRE :

la Communauté d'Agglomération du Niortais, représentée par son Président, agissant en vertu de la délibération du Conseil d'Agglomération du 12 avril 2021

d'une part,

ET :

Le titulaire du marché, l'entreprise ANGELEYES, sise Via San'Osvaldo 1b - 39100 BOLZANO – Italie, représentée par :

(Qualité, nom, fonction) :

.....

d'autre part,

Vu :

- le marché 2019033 relatif à la réhabilitation de la piscine Pré-Leroy à Niort, pour le Lot 19 Vidéo surveillance anti-noyade, signé entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et l'entreprise et notifié le 27/02/2019 ;
- La délibération du Conseil d'agglomération en date du 12 avril 2021.

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de la piscine Pré-Leroy, diverses mesures supplémentaires ont dû être prises, à savoir :

- L'unité centrale du système de détection de noyades étant déplacée dans des locaux situés sur un autre site, l'ajout d'un switch supplémentaire est rendu nécessaire.

ET IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - MODIFICATION DES PRESTATIONS

Les travaux décrits au marché initial sont modifiés pour prendre en compte les adaptations décrites au devis 2928/2021 annexé.

ARTICLE 2 - MONTANT DU MARCHE

Le montant du marché est modifié comme suit :

	montant initial + avts 1 et 2	montant de l'avenant 3	montant après avenants 1, 2 et 3
Montant total HT	124 005,00	3 300,00 €	127 305,00 €
TVA 20,00%	24 801,00	660,00 €	24 801,00 €
Montant total TTC	148 806,00	3 960,00 €	148 806,00 €

Soit une augmentation de 1,43 %

ARTICLE 3 - DELAI D'EXECUTION

Le délai d'exécution des travaux est inchangé.

ARTICLE 4 - ANNEXES

Le présent avenant comporte 1 annexe.

Toutes les clauses du marché non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

FAIT EN UN EXEMPLAIRE ORIGINAL

A, le,
Le titulaire

A Niort, le,
Le représentant légal de la CAN